

2023/007  
**COMMUNE DE FLAMANVILLE**  
**DOMAINE 1.2 : Délégation de service public**  
**23.D.007**

Le jeudi 16 février 2023 à 20 h 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués les 31 janvier 2023 et 10 février 2023, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, premier adjoint suppléant, pour le maire empêché.

*Membres en exercice : 17*

**Présents :**

Franck BRISSET, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Guy TRIESTINI, Brigitte COSNEFROY, Philippe LEMARCHAND, Françoise BOUDOU, Éric TELLIER, Agnès LOUIS, Gaëtan BRISSET, Fabien LANGRENEZ, Anita LEDANOIS, Virginie DALBIN

**Pouvoirs :**

Patrick FAUCHON donne pouvoir à Franck BRISSET  
Catherine CHASTEL donne pouvoir à Françoise BOUDOU  
Arnaud LEBOULANGER donne pouvoir à Fabien LANGRENEZ  
Christelle RESSENCOURT donne pouvoir à Virginie DALBIN

**Absent :**

Sébastien CIROU

**CONTRAT DE CONCESSION ANIMATION ENFANCE JEUNESSE**

Exposé :

Par délibération 22.D.051 du 8 septembre 2022, le conseil municipal a décidé de renouveler la délégation de service public pour la concession d'animation enfance - jeunesse sur la période du 1er Mars 2023 au 31 Décembre 2027. Une consultation a été lancée le 23 septembre 2022. Une seule candidature a été reçue : elle a été déposée par l'association CANTON JEUNES, qui a été autorisé à présenter une offre. Conformément à la procédure spécifique aux délégations de service public, une négociation s'est ensuite engagée, au nom du Maire. Elle a abouti à l'offre finale, qui est soumise ce jour au vote du conseil municipal.

Délibération

*Vu le Cahier des charges définitif  
Vu l'offre finale de Canton Jeunes  
Vu le rapport du maire  
Vu les avis de la commission DSP  
Vu l'avis de la commission « enfance - jeunesse »,  
Vu l'avis favorable de la commission « finances »*

Il est proposé au conseil municipal :

- de retenir l'association CANTON-JEUNES pour assurer la gestion et le développement de l'animation Enfance Jeunesse par concession, du 1er Mars 2023 au 31 Décembre 2027.
- d'inscrire les crédits correspondants aux cinq années de la concession, compte 67443, soit 239 855 € au budget primitif 2023, 293 237 € au budget primitif 2024 et 305 039 € au budget primitif 2025, 317 018 € au budget primitif 2026, 329 173 € au budget primitif 2027.
- de préciser que les crédits des années 2024, 2025, 2026 et 2027 seront à valider chaque année après analyse des comptes de résultat de l'année précédente,
- d'approuver un règlement par trimestre (paiement au 1er mois de chaque trimestre) sur présentation du bilan d'activité qualitatif et quantitatif du trimestre précédent,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

16	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
16	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de retenir l'association CANTON-JEUNES pour assurer la gestion et le développement de l'animation Enfance Jeunesse par concession, du 1er Mars 2023 au 31 Décembre 2027.
- ✓ d'inscrire les crédits correspondants aux cinq années de la concession, compte 67443, soit 239 855 € au budget primitif 2023, 293 237 € au budget primitif 2024 et 305 039 € au budget primitif 2025, 317 018 € au budget primitif 2026, 329 173 € au budget primitif 2027.
- ✓ de préciser que les crédits des années 2024, 2025, 2026 et 2027 seront à valider chaque année après analyse des comptes de résultat de l'année précédente,
- ✓ d'approuver un règlement par trimestre (paiement au 1er mois de chaque trimestre) sur présentation du bilan d'activité qualitatif et quantitatif du trimestre précédent, d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.



Pour Le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

F.BRISSET